



Monsieur le directeur, ce 5 mai 2022, vous organisez un comité technique pour traiter notamment du transfert du dédouanement postal aux services de la Poste.

Vous nous avez indiqué que ce transfert est prévu au 1er juin, soit dans 3 semaines.

Considérant les documents que nous avons reçus, **c'est en mars que vous avez transmis à la DG le projet sous le modèle d'une fiche d'impact, sans concertation préalable des agents, des représentants du personnel ou des acteurs de prévention.**

**Ce n'est que mi avril que vous avez demandé avis de l'ISST et de la médecine de prévention.** L'ISST vous a répondu le 21 avril.

Bien sûr, lors du Groupe de Travail que vous avez organisé ce même jour, nous ne disposions pas de ce document, ni même d'autres, essentiels, comme les plans des locaux afin d'avoir une vision du nouvel aménagement et de connaître la surface dévolue aux agents.

Lors de ce GT, **USDFO de La Réunion** a mis en lumière des incohérences.

**Pour exemple, alors que vous vous félicitez de la mise à disposition par la Poste d'une salle de visite et d'un bureau supplémentaire prévu pour 2 agents, nous avons mis en évidence la nécessité de disposer de fenêtres pour ces 2 pièces ....**

**Par ailleurs, faute de dialogue et d'anticipation, les agents de la taxation au CDP et les agents de SDA, encadrants compris, n'ont pas connaissance, à 3 semaines de l'échéance, de leur devenir.**

Dans un service encore récemment en souffrance à tel point que le CHSCT a fait appel à un intervenant extérieur pour réaliser un bilan RPS, **USDFO de La Réunion** ne peut que déplorer cette absence de concertation et d'anticipation propice aux RPS ...

**Mais quoi d'étonnant dans cette direction aux décisions unilatérales prises sans concertation.**

Monsieur le directeur, nous ne pouvons que vous rappeler les **préconisations de la DGAFP dans le cadre des réorganisations et restructurations :**

- travailler en mode projet en établissant et diffusant à toutes les personnes concernées un calendrier
- communiquer, échanger avec les agents et répondre à leurs inquiétudes
- établir un dialogue social constant et de qualité
- impliquer l'ensemble des encadrants et les tenir informés.

La DGAFP souligne d'ailleurs qu'"une insuffisance de communication peut générer des "rumeurs négatives" et entraîner un état d'incertitude anxiogène pour les agents.

*Face aux risques de rumeurs, il est préférable de privilégier une communication directe et transparente tout en respectant le dialogue social."*

Pour la DGAFP, *"communiquer de façon constructive sur les effets positifs attendus des changements sans taire les effets négatifs, c'est se donner les moyens de faire évoluer les esprits, de convaincre, de rallier progressivement les avis."*

Monsieur le directeur, l'**USDFO de La Réunion** participe à ce CT, comme elle a participé au GT : sans illusion sur la considération que vous portez aux agents, encadrants compris, mais avec notre constante motivation d'agir au mieux dans l'intérêt de nos collègues et du service. Nous espérons donc malgré tout que ce CT sera constructif.

**USDFO de La Réunion**

